



Conseil Communautaire

22 février 2024

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 février, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 16 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Bucy-Saint-Liphard, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : 42
Conseillers présents : 30
Pouvoir(s) : 6
Votants : 36

Conseillers titulaires présents :

Artenay : JACQUET David, DAUDIN René, CHEVOLOT Laurence
Bricy : PERDEREAU Louis-Robert
Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais
Cercottes : SAVOURE-LEJEUNE Martial, DUMINIL Marie-Paule
Coinces : PAILLET Alban
La Chapelle-Onzerain : CHASSINE-TOURNE Aline
Chevilly : JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine
Gémigny : CAILLARD Joël
Gidy : BERNABEU Jean-Paul, BUISSON Annick
Huêtre : BRACQUEMOND Thierry
Lion-en-Beauce : MOREAU Damien
Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile, GUISET Eric
Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie
Ruan : LEGRAND Anne-Elodie
Saint Péray la Colombe : PELE Denis
Saint Sigismond : BOISSIERE Isabelle
Sougy : DAVID Eric, LEGRAND Fabienne
Tournoisis : Muriel BATAILLE
Villamblain : CLAVEAU Thierry
Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à Dominique LORCET, PELLETIER Claude donne pouvoir à JOLLIET Hubert, LEGRAND Catherine donne pouvoir à JOVENIAUX Nadine
Gidy : MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick, PERDEREAU Benoît donne pouvoir à BERNABEU Jean-Paul
Trinay : SOUCHET Christophe donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

Conseillers absents :

Artenay : GUDIN Pascal
Cercottes : EDRU Pascal
Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

Conseillers excusés :

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

Monsieur le Président donne la parole à Denis REIG représentant de la commune de Bucy-Saint-Liphard qui présente la commune et son blason.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Président demande l'autorisation aux élus communautaires d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il explique que cette délibération concerne l'acquisition des emprises constitutives de la friche industrielle de Patay dits de Chantopac. Avant de terminer son propos, les élus communautaires applaudissent cette information et autorisent l'ajout de cette délibération. Monsieur le Président remercie Caroline DELEGLISE, cheffe de projet, qui a œuvré depuis son arrivée pour faire aboutir cette acquisition et tourner une page de vingt-sept années de procédures pour récupérer cette friche.

1/ Validation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 25 janvier 2024

Il est proposé de valider le Procès-Verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 janvier 2024.

Le projet de PV a été annexé à la présente note.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Valider le Procès-Verbal de la séance du Conseil communautaire du 25 janvier 2024.

2/ Délibération n°C2024 18 : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Thierry BRACQUEMOND

Conformément aux articles L5211-3 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner un secrétaire de séance parmi les conseillers communautaires ainsi qu'un auxiliaire, pris en dehors de ses membres, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Désigner Fabienne LEGRAND en tant que secrétaire de séance,
- Désigner Francine MORONVALLE en tant que secrétaire auxiliaire.
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

3/ Délibération n°C2024 19 Avis de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine sur l'arrêt n°2 du PLUI-H de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun

Rapporteur : Hubert JOLLIET

Par courrier reçu le 16 janvier 2024, la Communauté de Communes du Grand Châteaudun a transmis pour avis, la version du plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat telle qu'arrêtée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 18 décembre 2023.

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a été sollicitée au titre de Personnes Publiques Associées pour donner un avis sur ce document de planification.

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la sollicitation en date du 16 janvier 2024 de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun concernant l'arrêt n°2 du plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat,

Considérant le dossier transmis à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Emettre un avis favorable sans réserve,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE intervient sur l'agrandissement de la Base aérienne de Bricy. Il se questionne sur l'intérêt de concentrer un agrandissement tel sur Bricy au détriment de la Base aérienne de Châteaudun, contrainte de fermer. Caroline DELEGLISE précise que la consommation foncière attachée à ces travaux « nationaux » bénéficient dans le SRADDET d'un traitement spécifique.

Monsieur le Président souligne que la restructuration est largement engagée avec une logique de concentration sur une seule Base aérienne. Il rappelle les propos de Monsieur le Président de la République au sujet de l'état de guerre dans lequel la France est installée. 4% du budget sont destinés à l'armement. Malgré ces annonces, les budgets ne sont pas suffisants et une réduction des ambitions a dû être consentie au sujet des réserves foncières à constituer. Monsieur PAILLET précise que le projet est passé de 180 ha à 14 ha, et correspond pour la commune de Coinces en la réalisation de lagunes. Monsieur le Président indique que la vision est désormais limitée à 5 à 10 ans.

4/ Délibération n°C2024 20 : Approbation de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier valant bilan à mi-parcours du PLUiH

Rapporteur : Hubert JOLLIET

Dans le cadre de la politique de lutte contre l'artificialisation des sols, l'article 205 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets modifie et complète le code de la construction et de l'habitation en faisant évoluer les anciens dispositifs d'observation de l'habitat adossés aux programmes locaux de l'habitat (PLH) en observatoires de l'habitat et du foncier.

L'observatoire de l'habitat et du foncier (OHF) est un outil de connaissance et d'analyse lié à la mise en œuvre du programme local de l'habitat. Il est mis en place au plus tard 3 ans après que le Programme Local de l'Habitat a été rendu exécutoire et contribue à éclairer le porteur du Programme Local de l'Habitat sur l'état de réalisation de ce programme et sur son besoin d'adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique.

Les observatoires de l'habitat et du foncier facilitent l'analyse de la conjoncture des marchés foncier et immobilier et de l'offre foncière disponible. Ils rendent également compte, chaque année, du nombre de logements construits sur des espaces déjà urbanisés et sur des zones ouvertes à l'urbanisation...

Leur analyse du foncier se base en particulier sur le recensement des éléments facilitant à l'optimisation du foncier dans les espaces déjà urbanisés, comme :

- la prise en compte des inventaires des zones d'activité économique (IZAE),
- le recensement des friches constructibles et des locaux vacants,
- des secteurs d'optimisation potentielle de la densité de construction repérés au titre de certaines dispositions des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, etc.),
- et les surfaces potentiellement réalisables par surélévation des constructions existantes, dans des secteurs à enjeux préalablement repérés.

Cette analyse s'appuie aussi sur des éléments traduisant des enjeux liés à la nature en ville et à l'artificialisation des sols (recensement des surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables en zone urbaine, etc.)

Compte tenu de l'approbation du PLUiH lors de la séance du Conseil Communautaire du 25 mars 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Prendre acte de la mise en place de cet Observatoire de l'Habitat et du Foncier,
- Prendre acte de la tenue d'un débat,
- Approuver l'Observatoire du Foncier et de l'Habitat présenté en séance et annexé à la présente délibération,
- Approuver les éléments constitutifs du rapport relatif à l'artificialisation des sols,
- Approuver le bilan à mi-parcours du PLUiH en vigueur,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

A l'issue de la présentation de Caroline DELEGLISE, les élus applaudissent. Monsieur le Président remercie Caroline DELEGLISE pour le travail magistral réalisé d'autant qu'il n'existe pas de lien entre le logiciel Oxalis et l'observatoire. Ce travail est donc remarquable. Caroline DELEGLISE remercie à son tour les secrétaires de mairie qui l'ont accueillie dans le cadre de la réalisation de ce travail de terrain et d'analyse.

Madame BATAILLE regrette que le turn over constaté au sein des équipes de Soliha impacte directement les habitants. En effet, une situation lui a été rapportée par des habitants de Tournois. Caroline DELEGLISE donne des précisions sur ce dossier. Elle explique que, dans le cas évoqué, le dossier a été géré très sérieusement par Soliha. C'est l'ANAH qui a refusé de déroger à son cadre d'accompagnement en raison de la non-atteinte des objectifs. Caroline DELEGLISE précise que l'objectif de réduction de -35% des consommations a été estimé à -34.5%. Soliha a monté un dossier de demande de dérogation qui a été refusé par l'ANAH.

Monsieur JACQUET regrette ces problèmes de financement qui ne sont pas à la hauteur des programmes engagés.

Francine MORONVALLE indique qu'une campagne de sensibilisation à tous ces dispositifs va être menée auprès des habitants afin de mettre la lumière sur l'OPAH.

Monsieur PERDEREAU Louis-Robert aurait souhaité avoir des informations à communiquer dans son bulletin municipal.

Monsieur le Président indique avoir participé à une réunion de travail au SADSI afin de déterminer un coût d'instruction en équivalent permis de construire. Un bilan sera proposé lors de la prochaine séance de Conseil Communautaire toutefois, il fait part d'une baisse de 33% des équivalents PC instruits. Cette information fait écho aux développements de Caroline DELEGLISE notamment sur l'impact financier du retrait de certains permis pourtant payés par les collectivités. David JACQUET s'interroge s'il y a là une source d'économie pour les communes impactées malgré elles.

5/ Délibération n°C2024 21 : Désignation de représentants de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine au sein du Syndicat Huisseau sur Mauves Gémigny

Rapporteur : Fabienne LEGRAND

Le transfert de la compétence eau potable a entraîné la transformation du SIAEP Huisseau/Gémigny qui est devenu un syndicat mixte ayant comme membres des communes de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine en représentation-substitution des communes de Gémigny et Saint Sigismond.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Désigner les représentants de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine en représentation-substitution des communes de Gémigny et de Saint Sigismond, comme suit :

Pour la commune de Gémigny : 2 titulaires : Joël CAILLARD, Florence BRICE
1 suppléant : Christophe PERRON

Pour la commune de Saint Sigismond : 2 titulaires : Isabelle BOISSIERE, Thierry SEVIN
1 suppléant : Jean-Baptiste DAVIAU
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

6/ Délibération n°C2024 22 : Approbation des termes d'une convention relative au poste de manager de commerces

Rapporteur : David JACQUET

Afin de pérenniser le poste de manager de commerces, une rencontre a été organisée entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et les trois communes concernées, à savoir, Chevilly, Artenay et Patay.

Compte tenu du bilan favorable des actions menées, les maires ont souhaité maintenir la dynamique dans leurs centre-bourgs.

Il est entendu que le financement de ce poste par la Banque des territoires a pris fin le 31 décembre 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Autoriser la signature d'une convention quadripartite entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, Chevilly, Artenay et Patay afin d'organiser le financement du poste de manager de commerces,
- Dire que cette convention prévoit la nature des missions exercées pour le compte des communes, les conditions d'emploi, le temps de travail, ainsi que le financement du poste par les communes,
- Dire que cette convention sera soumise à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Loiret
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

7/ Délibération n°C2024 23 : Motion de soutien au rattachement des médecins exerçant sur le territoire à des communautés professionnelles de santé

Rapporteur : Isabelle BOISSIERE

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) répondent à 2 objectifs : améliorer l'organisation des soins de ville pour faire face aux enjeux du virage ambulatoire (croissance des maladies chroniques, tension démographique pour certaines catégories de professionnels de santé) et développer l'exercice coordonné entre la ville et l'hôpital.

Les professionnels de santé s'accordent sur les avantages qu'ils trouvent à exercer dans une CPTS :

- améliorer la qualité des prises en charge par la pluriprofessionnalité ;
- diversifier l'offre de soins et assurer un suivi global des patients ;
- participer à des initiatives professionnelles à l'échelle d'une population ;
- recevoir du soutien dans son exercice, notamment dans le cas de patients nécessitant une approche pluriprofessionnelle ;
- optimiser son temps médical et soignant (moyens d'actions et outils de coordination à l'échelle locale) ;
- travailler dans des conditions d'exercice stimulantes et innovantes avec une diminution du sentiment d'isolement ;
- avoir une meilleure connaissance des acteurs, partager de compétences et des bonnes pratiques, participer à des formations pluriprofessionnelles (REX : retour d'expérience de pratiques) ;
- organiser collectivement les soins non programmés en lien avec les services d'accès aux soins mis en place sur les territoires ;
- mieux anticiper la survenue d'une crise sanitaire grave et avoir les outils pour y répondre ;
- mettre en œuvre des actions communes (parcours ville-hôpital, prévention, promotion de la santé, éducation thérapeutique du patient, etc.) ;
- décloisonner des soins.

Ainsi les patients bénéficient de plusieurs avantages également :

- accès facilité à un médecin traitant ;
- qualité et rapidité de prise en charge ;
- accès à tous les professionnels nécessaires à son parcours de soins ;
- continuité des soins en ambulatoire ;
- offre de soins et de prévention mieux adaptée car identifiée localement ;
- prise en charge complète notamment pour les personnes en situation de fragilité.

Le territoire n'est pas en reste, car les CPTS permettent de :

- lutter contre les déserts médicaux ;
- renforcer la dynamique des soins de ville et la fluidité du lien ville-hôpital (ambulatoire, continuum de soins, etc.) ;
- améliorer l'attractivité du territoire ;
- participer à une meilleure qualité de vie des professionnels de santé et des patients ;
- créer du lien pour rompre avec le sentiment d'isolement vécu par certains professionnels.

Une partie du territoire de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine n'est pas couverte par une CPTS. Il convient de noter que le choix d'être intégré dans une CPTS relève du professionnel de santé.

Sollicitée par courtoisie par les professionnels de santé exerçant sur la commune de Patay, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine entend ici soutenir leur volonté manifeste de rejoindre une CPTS au grand bénéfice de tous les patients. Après avis des maires concernés, deux sollicitations ont été effectuées à l'encontre de deux CPTS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Encourager la couverture de l'ensemble du territoire,
- Soutenir la démarche volontariste des professionnels de santé de se rapprocher selon leurs souhaits aux CPTS d'Orléans Métropole et du Sud 28,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Madame BATAILLE précise que les professionnels peuvent adhérer à plusieurs CPTS. Monsieur le Président indique que cette adhésion à une communauté se fait à la discrétion du praticien de santé. Il explique que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a été contactée par des praticiens de santé au sujet de leur adhésion à une CPTS. Lors de la réunion de travail, le débat a porté sur le rapprochement à effectuer, soit vers la CPTS de la Métropole d'Orléans, soit vers la CPTS du Sud 28.

Après avoir procédé au vote, Monsieur le Président fait face à une questionnement de la part de Madame PINET qui souhaitait s'abstenir sur cette motion de soutien. Monsieur le Président fait à nouveau procéder au vote et Madame PINET s'abstient. Monsieur le Président lui demande alors de préciser les raisons de son vote. Madame PINET explique qu'elle craint que cette communauté s'oppose aux intérêts du centre de Patay. Monsieur le Président précise alors le statut de cette CPTS et explique que ce sont les praticiens eux-mêmes du Centre de santé qui ont sollicité la CCBL. Dans ces conditions et tenant compte de ces précisions, Madame PINET indique vouloir retirer son abstention. Monsieur le Président accepte qu'il soit procédé à un nouveau vote. Madame PINET vote alors pour cette motion.

8/ Délibération ajoutée à l'ordre du jour – Délibération n°C2024 24 : Acquisition d'une friche industrielle sur la commune de Patay et autorisation de demander une subvention au titre du CRST

Rapporteur : Thierry BRACQUEMOND

En 1996, l'activité industrielle de fabrication de vernis et de peinture s'est interrompue transformant le site de Chantopac, sur la commune de Patay, en friche industrielle polluée.

En 2021, à l'issue de l'approbation du PLUiH, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine s'est rapprochée de l'EPFLi afin qu'il acquiert pour son compte ces deux parcelles AE71 et AE3, caractérisée par une dureté foncière et ce dans le but de recycler la friche dite de Chantopac.

Au cours de l'année 2023, les propriétaires de ces deux parcelles se sont manifestés et une proposition d'acquisition à l'amiable a été faite par l'EPFLi conformément à l'estimation faite par la Direction de l'Immobilier de l'Etat. A l'issue d'une nouvelle phase de négociations, les propriétaires ont fait une contre-proposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la DIE en date du 29 novembre 2023 fixant la valeur vénale du bien à 152 000 €,

Considérant que les collectivités territoriales ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur pour acquérir à un prix plus élevé,

Considérant que le contexte de cette acquisition caractéristique d'une dureté foncière justifie l'acquisition à un prix plus élevé que la valeur fixée par la Direction de l'Immobilier de l'Etat,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Accepter l'acquisition de ces deux parcelles pour un montant de 200 000 €,

- Autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre du CRST pour un taux maximal de 40% de l'opération,
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président assurant sa suppléance à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Président reprend l'historique de ce dossier et revient sur toutes les étapes qui ont mené à l'accord des propriétaires sur la cession des emprises. Monsieur GREFFIN souhaite connaître le coût de la dépollution du site. Monsieur le Président rappelle le coût de la dépollution portée par l'ADEME.

Monsieur le Président donne des explications sur la méthode d'estimation du coût du foncier, dite méthode de la récupération foncière. Monsieur le Président donne ensuite les grandes étapes du futur échéancier. Il précise que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine sera accompagnée par le CRST puis par le fonds vert.

Monsieur GREFFIN se questionne sur les potentiels acquéreurs de ce site. Monsieur le Président indique qu'un appel à projet sera lancé. Il profite de cette question pour faire un point sur le SMAP.

9/Affaires diverses

Point actualités : Economie

David JACQUET fait un point sur la commission économie du 1er février 2024. Il aborde successivement le bilan proposé par Initiative Loiret, le Village entreprises du Territoire, la proposition de budget 2024, le label Territoires d'Industrie, la réalisation d'un inventaire des zones d'activités, les aides économiques qui ont été anticipées, la continuité des missions compte tenu du départ en congé maternité de Camille VILLANNEAU et la publicité. A ce titre, il fait part de la réception des premiers arrêtés refusant le transfert de la police de la publicité à la CCBL.

David JACQUET fait ensuite un retour plus précis sur le lancement de Territoires d'Industrie qui a été fait en deux temps :

- Le 12 février 2024 : réception de tous les Territoires d'Industrie de la Région Centre Val de Loire et retour d'expériences (témoignages sur recyclage foncier (Dreux), RH (Val d'Amboise) etc
- Le 15 février 2024 : lancement du territoire Orléans Métropole – Beauce Loirétaine : présentation des axes et des premières actions engagées.

David JACQUET remercie Francine MORONVALLE pour la présentation qu'elle a faite lors de la réunion de lancement du 15 février 2024.

Point actualités : Urbanisme planification

Hubert JOLLIET aborde dans un premier temps, l'actualité du Service Urbanisme - Planification :

Il fait d'abord un point d'avancement de la DPMEC Servier : le 1er avis des PPA a été reçu le 24 janvier 2024 sur le projet de Déclaration de Projet : CCI avis Favorable. La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine est actuellement en attente de la nomination par le Président du TA d'Orléans d'un commissaire enquêteur. Le dossier a été présenté en CDPENAF ...) le 20 février 2024. Monsieur le Président souligne les enjeux de ce dossier en termes d'emploi. Il explique que ce dossier fait l'objet d'une attention toute particulière de Madame la Préfète. Un COPIL est organisé très régulièrement pour suivre l'avancement de ce dossier.

En ce qui concerne la planification écologique pour neutralité carbone en 2050 lancée depuis juillet 2023 par l'Etat, il précise que suite à la COP régionale organisée en décembre 2023 et présentée dans les territoires en janvier 2024, un questionnaire a été envoyé à chaque commune et à la Communauté de Communes. Ce

questionnaire doit être rempli pour le 15 mars 2024. Il sera suivi de groupes de travail par thématique (Appel à Manifestation d'Intérêt envoyé pour déterminer personnes acceptant de participer à ces groupes de travail). Le but est d'émettre moins de gaz à effet de serre, d'exercer une pression moindre sur la biodiversité et de s'adapter à plus 4 degrés à l'échéance 2100.

Enfin, Monsieur JOLLIET fait un point sur le PCAET : des ateliers en vue de définir le plan d'action ont été organisés en février. Ces ateliers se sont tenus le 15 février à Cercottes sur le thème de l'agriculture et de l'alimentation.

Hubert JOLLIET aborde ensuite l'actualité du Service Habitat :

Il précise que les OPAH continuent : 6 logements ont déjà bénéficié d'aides à la réhabilitation par l'Etat. La CCBL finance la moitié du suivi-animation fait par SOLIHA (et l'Etat l'autre moitié). En plus, 125 ménages ont été renseignés sur les aides aux logements dont ils peuvent prétendre soit par SOLIHA (numéro de téléphone unique), soit par l'ADIL, soit par la France Service de Patay qui aide aux montages des dossiers 'Ma Prime Rénov' (hors OPAH)

Monsieur JOLLIET précise ensuite que les permanences de l'ADIL à l'hôtel communautaire perdurent aussi tous les premiers mardis de chaque mois. Une animation est en cours de montage avec l'ADIL pour faire bénéficier quelques logements en centre-bourg de balades thermographiques pour déterminer si son logement a besoin de rénovation énergétique. Le centre-bourg d'Artenay a été choisi. Il convient désormais de localiser une ou plusieurs rues et de connaître nombre de logements qui pourraient en bénéficier.

Point actualités : Petite enfance

Isabelle BOISSIERE revient sur l'actualité du Relais Petite Enfance. Elle explique que les animatrices du Relais Petite Enfance ont rencontré Carine Clément-Daudin, directrice de la bibliothèque d'Artenay, pour proposer un projet commun. Deux matinées d'éveil à la lecture seront proposées à la Bibliothèque d'Artenay pour les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants qu'ils/elles accueillent (une en avril et l'autre début juillet).

Isabelle BOISSIERE aborde ensuite les prochains rendez-vous de la petite enfance, à savoir :

Du 11 au 29 mars, le Relais Petite Enfance s'inscrit dans l'événement national « Semaine de la Petite Enfance ». Il proposera des ateliers sur le thème « Viens-je t'emmène, se laisser guider par l'enfant » aux assistant(e)s maternel(le)s. Les temps collectifs permettront aux enfants de faire des découvertes sensorielles sous le regard bienveillant des professionnel(le)s. Certains ateliers se dérouleront dans le DOJO de Patay et les salles de danse d'Artenay et de Gidy qui sont plus propices pour des ateliers « motricité ».

Le 21 mars (matin) une balade contée animée par une bénévole sera proposée à la Canaudière.

Samedi 1er juin 2024 : Le Relais Petite Enfance fêtera ses 10 ans. Pour cette occasion, les animatrices proposeront une matinée festive sur le thème de la nature et de la petite enfance. Parents, enfants et assistant(e)s maternel(le)s pourront échanger et partager un moment convivial autour d'animations. Les animatrices préparent activement cette matinée.

Point actualités : Cycle de l'eau Fabienne LEGRAND

Fabienne LEGRAND revient sur les réunions de travail qui se sont tenues le 21 février 2024 au sujet des travaux à réaliser dans le cadre du précontentieux nitrates. Elle précise que l'ARS, le Bureau d'étude et les communes concernées étaient présentes.

Deux solutions trouvées pour Trinay et Villeneuve sur Conie avec la réalisation des travaux en régie pour une des deux opérations (probablement Villeneuve). Concernant la Chapelle-Onzerain, c'est plus complexe

car le raccordement par Saint Pérary la Colombe implique la réalisation d'une usine de traitement. Cette analyse est partagée par l'ARS.

Les élus communautaires évoquent la présence de pesticides dans l'eau alors même que certains d'entre eux sont interdits depuis une vingtaine d'années. Le débat porte l'interdiction de l'atrazine, également utilisée par la SNCF. Monsieur GREFFIN évoque les programmes dits de matière active. Madame CHASSINE-TOURNE explique que la science n'est pas suffisamment avancée pour que les conséquences liées à la consommation de pesticides soient maîtrisées.

Madame LEGRAND revient ensuite sur l'activité du service de l'eau.

Depuis le dernier conseil, 7 interventions ont eu lieu sur différentes communes.

- 2 sur Chevilly concernant des branchements,
- 1 à Coinces sur la vanne du château d'eau,
- 4 à Sougy sur des branchements,

A ce jour, 6 interventions sont en cours pour des compteurs bloqués. La relève de Villamblain a démarré et celle de Sougy est terminée. Les services sont en cours de facturation.

Madame LEGRAND fait ensuite un point sur la commission finances élargie au cycle de l'eau qui s'est tenue le 21 février 2024. Elle évoque la fragilité du budget assainissement. Elle annonce que l'année 2024 devra être consacrée à la réévaluation des tarifs assainissement.

Point actualités : Bâtiments / Equipements sportifs

Patrice VOISIN fait un point sur la commission équipements sportifs qui s'est tenue le 7 février 2024 sur la préparation du budget 2024. Il évoque l'avancement de l'étude de faisabilité pour le gymnase d'Artenay en précisant que le club de judo sera rencontré prochainement. Il revient aussi sur la réalisation des ADAP.

Il souligne la disponibilité du gymnase de Patay pour l'organisation d'une compétition régionale de Gymnastique Rythmique.

Point actualités : Thierry BRACQUEMOND

Monsieur le Président fait ensuite un point sur le programme Petites Villes de Demain qui fera l'objet d'un Comité de Projet avec l'Etat, la Banque des territoires, le Département et la Région le vendredi 12 avril à 14h (DDT, élus communautaires Commission Urbanisme Habitat), élus Patay invités

Il précise ensuite que la micro-folie fonctionne très bien. Il convient toutefois d'organiser la partie itinérance à organiser avec la Micro-Folie.

Il fait ensuite un point sur la distribution des magazines. Les exemplaires commandés seront remis aux communes pour distribution.

Madame BATAILLE indique avec candidaté avec Monsieur DAUDIN aux trophées du Loiret dans la catégorie Développement durable et ce, en raison de leur délégation au tourisme.

Madame BATAILLE revient également sur le projet « élus pour agir » proposé par l'ADEME. Elle se propose d'être candidate. Elle sollicite un arrêté du Président la désignant.

La prochaine séance se tiendra le 14 mars 2024 à Gidy sous réserve de la disponibilité du Gidéum. Francine MORONVALLE fait un point sur le calendrier d'envoi des convocations, impacté par le passage de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine à la nomenclature comptable M57.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 21h57.

